

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE
SOINS DE SANTÉ D'AYLMER
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2007**

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE
SOINS DE SANTÉ D'AYLMER
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2007**

SOMMAIRE

	Page
Rapport des vérificateurs	2
Résultats et réserve non consolidés	3
Bilan non consolidé	4
Flux de trésorerie non consolidés	5
Notes complémentaires	6 - 15

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

Nous avons vérifié le bilan non consolidé de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER au 31 décembre 2007 et les états non consolidés des résultats et réserve (déficiaire) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers non consolidés incombe à la direction de la coopérative. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers non consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers non consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

À notre avis, ces états financiers non consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables Agréés

Gatineau, Québec
Le 18 mars 2008

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER
RÉSULTATS ET RÉSERVE (DÉFICITAIRE) NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

Page 3

	2007	2006
PRODUITS		
Subventions	51 960 \$	71 045 \$
Dons	32 855	5 105
Revenus de gestion	50 550	38 550
Revenus d'intérêts	3 156	1 085
	138 521	115 785
CHARGES		
Intérêts sur dette à long terme	34 712	38 129
Salaires et avantages sociaux	41 907	66 340
Consultants	6 438	1 125
Publicité et promotion	10 095	7 129
Fournitures de bureau	4 225	6 030
Intérêts et frais de banque	-	50
Assurances	1 901	1 729
Cotisations	40	134
Fournitures	3 942	1 191
Honoraires professionnels	3 800	3 352
Amortissement des immobilisations corporelles	3 101	1 047
Quote-part de la perte nette du Centre des professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	1 042	18 927
Frais de recrutement des médecins	3 492	8 392
Loyer	3 600	3 673
Frais de voyages	4 609	3 537
Téléphone	66	16
	122 970	160 801
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	15 551	(45 016)
RÉSERVE (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	(93 545)	(48 529)
RÉSERVE (DÉFICITAIRE) À LA FIN	(77 994) \$	(93 545) \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

BILAN NON CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2007

Page 4

	2007	2006
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	44 518 \$	27 121 \$
Dépôts à terme	-	65 400
Débiteurs (note 3)	21 255	11 501
Frais payés d'avance	1 848	1 423
Avance Centre des professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée (note 7)	20 000	-
	<u>87 621</u>	<u>105 445</u>
PLACEMENT - FILIALE (note 4)	161 937	162 979
DÉPÔTS À TERME, 3.5%, ÉCHÉANT EN JANVIER 2009	111 404	-
AVANCE CENTRE DES PROFESSIONNELS D'AYLMER- LUCERNE LIMITÉE (note 7)	-	3 827
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	16 084	8 951
ÉCART D'ACQUISITION	478 371	478 371
	<u>855 417 \$</u>	<u>759 573 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	14 519 \$	10 093 \$
Subventions reportées	3 087	4 900
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	30 504	28 476
	<u>48 110</u>	<u>43 469</u>
DETTE À LONG TERME (note 8)	459 351	489 854
	<u>507 461</u>	<u>533 323</u>
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 9)	425 950	319 795
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve (déficitaire)	(77 994)	(93 545)
	<u>347 956</u>	<u>226 250</u>
	<u>855 417 \$</u>	<u>759 573 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER**FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

Page 5

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 14)		
Excédent (déficit) de l'exercice	15 551 \$	(45 016) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 101	1 047
Quote-part de la perte nette du Centre des professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	1 042	18 927
	19 694	(25 042)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13)	(27 566)	11 623
	(7 872)	(13 419)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions des dépôts à terme	(46 004)	(25 400)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 234)	(9 522)
	(56 238)	(34 922)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(28 475)	(60 837)
Dû - Centre des professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	-	(6 585)
Avance - Centre des professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	3 827	-
Émissions (net des rachats) de parts du capital social	106 155	118 430
	81 507	51 008
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	17 397	2 667
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	27 121	24 454
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	44 518 \$	27 121 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative de solidarité de soins de santé d'Aylmer a été constituée le 26 septembre 2001 en vertu du chapitre C-67.2 de la L.R.Q. visant les coopératives. En vertu de ses statuts de constitution, cette coopérative a pour objet d'exploiter une entreprise en vue de fournir du travail à ses membres travailleurs ainsi que des biens et services à ses membres utilisateurs, dans le domaine des services de soins de santé et toute autre activité connexe.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers non consolidés de la coopérative sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Placements

Les dépôts à terme sont désignés comme étant détenus à des fins de transactions et sont inscrits à leur juste valeur. La juste valeur des placements est déterminée par rapport aux valeurs publiées par les marchés à la fin de l'exercice. L'achat et la vente des placements sont comptabilisés à la date de règlement. Les coûts de transactions associés avec l'acquisition des placements et frais de gestion des placements sont comptabilisés comme dépense alors qu'ils sont encourus.

Le placement en actions dans une filiale est comptabilisé à la valeur de consolidation (note 4).

Constatation des produits

Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont gagnées en vertu du programme. Les revenus de gestion sont constatés lorsque les services ont été rendus. Les dons sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les intérêts créditeurs sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représentant l'excédent du coût d'acquisition d'une filiale sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge, n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une perte de valeur. L'écart d'acquisition est rattaché aux unités d'exploitation et toute dépréciation possible est détectée en comparant la valeur comptable d'une unité d'exploitation à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Mobilier de bureau

5 ans

Recours à des estimations

Dans la préparation des états financiers non consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile, la dépréciation et l'amortissement des immobilisations, l'évaluation de l'écart d'acquisition qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés et sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. DÉBITEURS

	2007	2006
Autres recevables	16 924 \$	3 550 \$
Subvention à recevoir	-	4 980
TPS-TVQ à recevoir	3 363	2 286
Intérêts courus	918	385
Divers	50	300
	<u>21 255 \$</u>	<u>11 501 \$</u>

4. PLACEMENT - FILIALE

	2007	2006
Actions de la filiale - Centre des Professionnels Aylmer-Lucerne Limitée (Note 2, 7, 10 et 12) (100% des actions de Catégorie A (525 actions), votantes, sans valeur nominale, dividende fixe et non cumulatif, rachetables au montant de 10 \$ l'action, convertibles en actions de la Catégorie F, participantes):		
Solde au début	162 979 \$	181 906 \$
Quote-part de la perte nette de la filiale	(1 042)	(18 927)
Solde à la fin	<u>161 937 \$</u>	<u>162 979 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
			Valeur nette
Mobilier de bureau	20 427 \$	4 343 \$	16 084 \$
			<u>8 951 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	6 611 \$	3 542 \$
Intérêts courus	2 817	2 980
Vacances à payer	11	707
Retenues salariales	1 130	2 864
Autres payables	3 950	-
	14 519 \$	10 093 \$

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la coopérative avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2007	2006
Avance à la filiale- Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée, sans intérêt, à vue (Note 2, 4, 10 et 12)	20 000 \$	3 827 \$

Au cours de l'exercice, la coopérative a chargé des frais de gestion à sa filiale - Centre des professionnels d'Aylmer Lucerne Limitée totalisant 38 550\$ (38 550\$ en 2006). Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

8. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunt, remboursable par mensualités de 5 279\$ incluant les intérêts calculés au taux de 7%, échéant le 1er janvier 2019, cautionné par le Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	489 855 \$	518 330 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	30 504	28 476
	<u>459 351 \$</u>	<u>489 854 \$</u>

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2008	30 504 \$
2009	32 677 \$
2010	35 004 \$
2011	37 498 \$
2012	40 168 \$

9. CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales.

La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales et privilégiées.

Chaque membre (personne physique ou morale) doit détenir le nombre de parts de qualification exigé selon sa catégorie. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales de qualification détenu.

Catégories de parts de qualification:

Membre utilisateur: Le membre qui utilise les services offerts par la coopérative. Chaque membre doit détenir au moins 5 parts sociales. Ces parts sont payables en cinq versements de 10\$.

Membre travailleur: Le membre qui effectue tout genre de travail pour la coopérative doit détenir au minimum 5 parts sociales payables en un versement (les médecins sont exclus de cette catégorie).

Membre de soutien: Le membre qui a un intérêt économique ou social dans l'atteinte des objectifs de la coopérative. Ces membres doivent détenir 10 parts sociales payables en un versement.

Membre auxiliaire: Une personne de moins de 18 ans, sans droit de vote ni droit d'être élu à une fonction de la coopérative. Le membre auxiliaire aura accès aux services de la coopérative avec les mêmes avantages que le membre de 18 ans et plus. Il sera admis sans frais. Il doit faire partie d'une famille dont un parent ou un tuteur est membre.

Sous réserve des restrictions prévues à l'article 38 de la Loi sur les coopératives, le Conseil d'administration pourra rembourser à un membre les sommes versées sur ses parts sociales.

En fin d'exercice, le nombre de membres et le montant des parts souscrites et payées sont les suivants:

	<u>Nombre de membres</u>		<u>Parts souscrites et payées</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Capital Social	<u>8 486</u>	<u>6 432</u>	<u>425 950 \$</u>	<u>319 795 \$</u>

9. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante:

	2007	2006
Solde au début	319 795 \$	201 365 \$
Augmentation des parts sociales contre espèces	109 055	119 380
Remboursement des parts sociales	(800)	(800)
Transfert des parts sociales	(2 100)	-
Transfert des parts sociales en don - membres décédés _____	-	(150)
Solde à la fin	<u>425 950 \$</u>	<u>319 795 \$</u>

10. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE

La coopérative détient 100% des actions votantes et participantes du Centre des professionnels d'Aylmer Lucerne Limitée, société à but lucratif, constituée en vertu de la Partie I de la Loi sur les compagnies du Québec. La coopérative a comptabilisé son placement à la valeur de consolidation. Les états financiers sont non consolidés et les informations concernant les états financiers du Centre des professionnels d'Aylmer Lucerne Limitée, sont les suivantes:

	2007	2006
ACTIF		
À court terme	4 777 \$	22 155 \$
À long terme	<u>187 236</u>	<u>150 934</u>
	<u>192 013</u>	<u>173 089</u>
PASSIF		
À court terme	32 941	4 496
À long terme	<u>-</u>	<u>3 827</u>
	<u>32 941</u>	<u>8 323</u>
RÉSULTATS		
Produits	243 051	196 961
Charges	(205 543)	(177 338)
Frais de gestion à la coopérative	<u>(38 550)</u>	<u>(38 550)</u>
Perte nette	<u>(1 042)</u>	<u>(18 927)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités d'exploitation	47 234	(2 070)
Activités d'investissement	(57 296)	6 585
Activités de financement	<u>(4 652)</u>	<u>(1 694)</u>
	<u>(14 714) \$</u>	<u>2 821 \$</u>

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de taux d'intérêt

La coopérative gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les dépôts à terme durant l'exercice varie de 2,75% à 3%. Le taux d'intérêt moyen à la fin de l'exercice est de 3,5% (2006, 2,8%) et les échéances de ces placements sont de 15 mois.

La dette à long terme porte un taux d'intérêt et un échéance fixe. Par conséquent, les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

b) Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des dépôts à terme, débiteurs et des créditeurs correspondent, selon les administrateurs, approximativement, à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement comptabilisé à la valeur de consolidation n'est pas praticable à déterminer.

12. ÉVENTUALITÉ

La coopérative se porte-fort des engagements au rachat des actions catégorie "F" du Centre des professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée selon les modalités de la convention signée le 2 novembre 1983 pour la somme de 165 720\$

13. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2007	2006
Débiteurs	(9 754) \$	7 515 \$
Frais payés d'avance	(425)	(62)
Avance Centre des professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	(20 000)	-
Créditeurs	4 426	(730)
Subventions reportées	(1 813)	4 900
	<u>(27 566) \$</u>	<u>11 623 \$</u>

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts se détaillent comme suit :

	2007	2006
Intérêts versés	34 876 \$	38 442 \$

15. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 100% de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.